CITADIA

CEAUCÉ

Communauté de communes d'Athis-Val de Rouvre

PLAN LOCAL D'URBANISME
Commune de Céaucé

DÉPARTEMENT DE L'ORNE (61)

Règlement graphique

Zonage et prescriptions

Nord

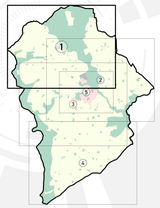

Vu pour délibération en conseil communautaire
en date du 27 avril 2023

Échelle 1 : 5000è

0 250 500 m

Cadastre PCI Vecteur 07-2021

Plan n° 1 / 5

- Limite de zone
- Zones U
- Zones AU
- Zones N
- Zone A
- Changement de destination autorisé à condition de ne pas nuire à l'activité agricole
- Eléments identifiés au titre du L 123.1-5-7 du code de l'urbanisme: patrimoine bâti
- Exploitation agricole
- Eléments identifiés au titre du L 123.1-5-7 du code de l'urbanisme : chemins de randonnée
- Eléments identifiés au titre du L 123.1-5-7 du code de l'urbanisme : haies bocagères
- Orientations d'aménagement : accès collectif et unique
- Orientations d'aménagement : arbres à préserver
- Orientations d'aménagement : liaison douce
- Eléments identifiés au titre du L 123.1-5-7 du code de l'urbanisme : ensemble bâti remarquable
- Eléments identifiés au titre du L 123.1-5-7 du code de l'urbanisme : espace boisé
- Emplacement réservé
- Marge de recul de 75 mètres de part et d'autre de l'axe de la RD 962 au titre de l'article L.111-1-4 du Code de l'Urbanisme
- Secteur inconstructible lié au risque chutes de blocs
- Zone de remontées de nappes phréatiques (0 à 2.5 mètres)
- Zone inondable
- Cours d'eau
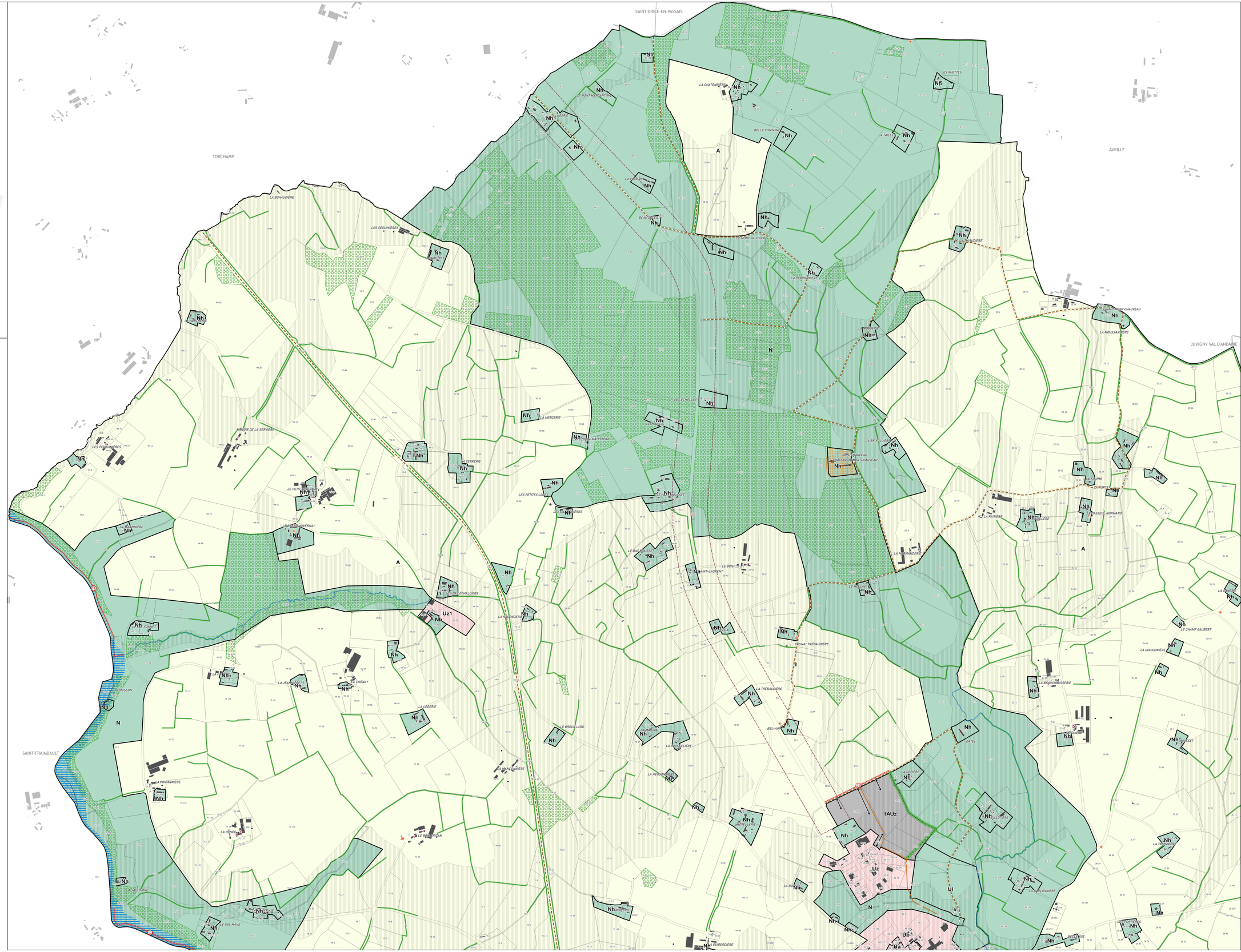
Emplacement réservé n°1 : cheminement piétonnier - 195 m² - largeur 3 m - Bénéficiaire : commune
Emplacement réservé n°2 : cheminement piétonnier - 421 m² - largeur 3 m - Bénéficiaire : commune
Emplacement réservé n°3 : cheminement piétonnier - 407 m² - largeur 3 m - Bénéficiaire : commune
Emplacement réservé n°4 : voirie - 247 m² - largeur 5,5 m - Bénéficiaire : commune
Emplacement réservé n°5 : cheminement piétonnier - 293 m² - largeur 3 m - Bénéficiaire : commune
Emplacement réservé n°6 : voirie - 135 m² - largeur 4 m - Bénéficiaire : commune
Emplacement réservé n°7 : équipement public - 127 m² -Bénéficiaire : commune
Emplacement réservé n°8 : cheminement piétonnier - 657 m² - largeur 3 m - Bénéficiaire : commune
Emplacement réservé n°9 : voirie - 2474 m² - largeur 10 m - Bénéficiaire : commune
Emplacement réservé n°10 : cheminement piétonnier - 2311 m² - largeur 4 m - Bénéficiaire : commune
Emplacement réservé n°11 : cheminement piétonnier - 2535 m² - largeur 3 m - Bénéficiaire : commune
Emplacement réservé n°12 : cheminement piétonnier - 332 m² - largeur 3 m - Bénéficiaire : commune
Emplacement réservé n°13 : cheminement piétonnier - 22040 m² - largeur 5 m - Bénéficiaire : commune
Emplacement réservé n°14 : cheminement piétonnier - 4349 m² - largeur 5m - Bénéficiaire : commune
Emplacement réservé n°15 : élargissement voirie - 1682 m² - largeur 5 m - Bénéficiaire : commune